

Boarding school

Pourquoi faire confiance à la Route des Langues ?

Tous les ans, nous nous occupons de dizaines d'enfants qui souhaitent vivre l'expérience du pensionnat britannique dans les meilleures conditions. Nous savons donc l'importance du choix de l'établissement dans la réussite du projet et c'est pourquoi nous nous efforçons de vous proposer une sélection de plusieurs écoles correspondant au profil de votre enfant.

Nous avons mis en place un processus de sélection en plusieurs étapes :

1. Première prise de contact avec la Route des Langues

Vous venez d'échanger avec un de nos consultants qui vous a expliqué les différences entre les pensionnats britanniques et nos programmes d'externats en Irlande, et vous a demandé de remplir un dossier d'informations pour mieux connaître votre enfant.

À ce stade, nous vous recommandons de vous assurer que l'établissement scolaire de votre enfant soutient ce projet avant de poursuivre le processus.

2. Réception du dossier d'information du dossier

Dès la réception du dossier d'information, notre directeur va l'étudier et vous contacter pour s'assurer d'avoir bien cerné le profil de votre enfant.

Cet entretien pourra se dérouler dans nos locaux, par visioconférence ou par téléphone. C'est le moment d'exprimer vos attentes, les points importants pour vous et de poser toutes les questions que vous avez à propos de ce projet.

Après cet entretien, vous nous confirmerez si vous souhaitez poursuivre le processus de recherche, ce qui vous engagera vis-à-vis de la Route des Langues.

3. La recherche de l'école idéale

Une fois votre engagement confirmé, notre directeur se mettra à la recherche d'écoles parfaitement adaptées à votre enfant (prise en compte de la durée du séjour, du nombre de français présents, de la mixité, de son emplacement géographique, des activités sportives et extra-scolaires, etc.) et vous restituera une première liste d'écoles (généralement entre 3 et 5).

Vous lui ferez alors un premier retour en choisissant 2 ou 3 établissements parmi la sélection, dont nous contacterons personnellement les directeurs des admissions. Bien évidemment, la première liste sera étoffée si nécessaire et vous aurez toujours le choix entre plusieurs établissements.



4. La sélection de l'école

Nous vous tiendrons informés des réponses des écoles contactées : le plus souvent elles vous feront une réponse conditionnée par le passage d'un ou plusieurs examens (en fonction de l'âge de votre enfant et de la durée du séjour) que vous pourrez passer en France ou lors d'une visite de l'école.

Nous vous recommandons d'aller passer ces examens sur place pour plusieurs raisons :

- Vous montrerez une grande motivation qui fera peut-être la différence
- C'est le seul moyen de réellement comprendre la différence entre l'éducation dans un pensionnat britannique et celle dispensée en France. Tous les parents qui y ont fait le voyage sont revenus convaincus et enthousiastes
- Vous aurez l'opportunité de découvrir l'établissement et d'envisager plus sereinement le départ de votre enfant.

5. La finalisation de l'inscription

Dès votre retour, les écoles nous feront savoir si elles valident la candidature de votre enfant et vous feront parvenir une « offer letter », c'est-à-dire une lettre signée du directeur de l'école vous annonçant que votre enfant est accepté. Vous recevrez également tous les documents administratifs nécessaires à la finalisation de l'inscription de votre enfant, nous serons bien évidemment à votre disposition pour vous aider si nécessaire.

Pour en savoir plus sur les pensionnats britanniques, nous vous recommandons de lire le témoignage de Justyna sur notre blog :

<https://blog.laroutedeslangues.com/immersion-scolaire-en-angleterre-temoignage/>

Modalités financières

Afin de nous assurer du sérieux de votre projet nous vous demandons un chèque de garantie de 500€, qui n'est encaissé que si vous vous désistez après qu'une liste d'écoles répondant à vos critères vous ait été présentée. Bien évidemment, si nous n'étions pas capables de trouver une école répondant à vos critères de sélection, votre chèque de garantie vous serait restitué.

Pour les séjours longs (plus d'un demi-trimestre), notre prestation est gratuite nous vous rendons votre chèque.

Pour les séjours courts (un demi-trimestre ou moins), nous facturons notre recherche 500€.

Faire appel à la Route des Langues vous permet de bénéficier de l'expertise de notre directeur Laurent PASQUET, qui est l'une des 4 personnes en France accréditées par le British Council pour la scolarité au Royaume-Uni. Le prix de la scolarité sera le même que si vous trouviez vous-même l'école de votre enfant (pour un séjour d'une durée d'un demi-trimestre minimum).

À noter : Il peut arriver que les écoles vous demandent une participation de l'ordre de £100-£200 pour l'organisation des examens, afin de s'assurer de votre motivation.